DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260706-D_2026_066-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 30 juin 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-DEUX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, , Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,
Représentés : M PERAN Emmanuel donne pouvoir à M COUMAILLEAU,
M VASNIER Alain donne pouvoir à Mme DUVAL,
M RAVAILLER Michel donne pouvoir à M GENDRON,
Absents :
M AGOYER Rodolphe,
Mme SANCEAU Fanja.

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Coumailleau

***

Délibération 2026-066 – Aménagement du territoire – Conventions de servitude de passage de canalisation publique d'eaux usées en terrain privé.

A l'occasion de travaux d'extension d'un dispositif d'assainissement des eaux usées, la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné à implanter une conduite du réseau public sur des propriétés privées.
Par la présente convention, le propriétaire concerné consent à :
- La réalisation de travaux sur les parcelles visées ;
- L'institution sur lesdites parcelles, de manière réelle et perpétuelle, d'une servitude de passage de canalisation publique d'eaux usées au profit de la Commune de Saint-Aubin d'Aubigné.
L'usager ayant tardé à signer le premier acte édité, il convient d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte administratif et autoriser M Péran à signer l'acte de servitude au nom de la commune.
VU le projet de convention,
VU l'avis des Commissions Urbanisme et Cadre de vie du 16/09/2025 ;
ENTENDU l'exposé de Madame la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. AUTORISER Madame la Maire à signer la procédure d'acte administratif
. **AUTORISER** Monsieur Péran à signer la convention de servitude au nom de la commune.

Le Secrétaire de séance
M Pascal COUMAILLEAU

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL